



ÉDITO

Le comité syndical du 28 mars a approuvé à l'unanimité le projet de Village des syndicats. 20 ans après la construction de notre siège à Écouflant, des travaux importants vont être réalisés pour sa rénovation et son extension. Le bâtiment partiellement reconstruit sur lui-même permettra d'accueillir des effectifs croissants ; il sera adapté aux nouvelles pratiques de travail et visera l'exemplarité énergétique. Il permettra également d'accueillir une partie des agents du Syndicat d'eau de l'Anjou (SEA) et du syndicat de déchets 3R d'Anjou, eux aussi confrontés à des enjeux de locaux tertiaires. Ce projet nous offre une très belle opportunité de mutualisation de nos chantiers immobiliers respectifs ; il renforcera par ailleurs la coopération et les synergies dans l'exercice de nos compétences respectives. Des inquiétudes ont pu être exprimées quant à notre capacité de continuer à soutenir durablement nos investissements malgré ce dessein. Or le budget primitif pour 2023 propose une hausse de 5 % de nos investissements et témoigne plus que jamais d'une vision volontariste pour accompagner nos territoires dans la transition énergétique, avec de nombreux recrutements pour mieux piloter ces investissements. Une autre décision prise par nos élus est le schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE). Très attendu, il va nous permettre d'envisager la deuxième génération de bornes de recharge sur l'espace public et mieux coordonner les initiatives privées et publiques.

Jean-Luc Davy
président du Siéml

BUDGET PRIMITIF 2023

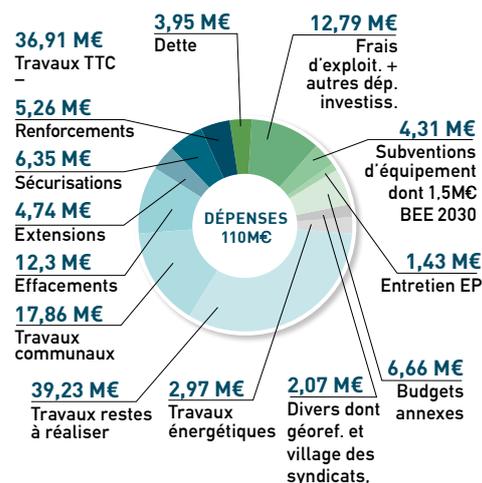
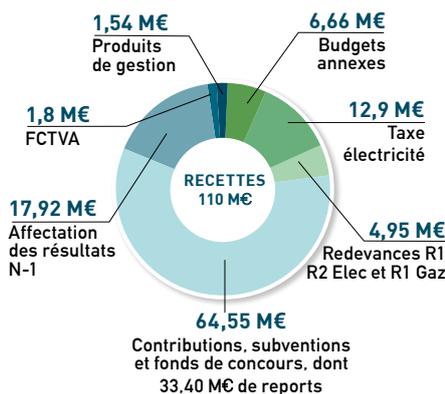
DES RECRUTEMENTS POUR MIEUX PILOTER LES INVESTISSEMENTS

Le BP 2023 a été voté à l'unanimité par le comité syndical du 28 mars. Le niveau des investissements reste important avec un budget consolidé (budget principal et budgets annexes IRVE, PCRS et GNV) qui s'équilibre à 24,50 M€ en fonctionnement et à 99,30 M€ en investissement, soit un programme d'investissement en hausse de 5 % par rapport au BP 2022. Ce budget, qui acte une nouvelle gestion par autorisations de programme et crédits de paiement, s'inscrit dans un objectif de maintien de la qualité des réseaux électriques et dans l'amplification des efforts d'investissement pour la transition énergétique. Ainsi, une partie des mesures adoptées à l'été 2022 dans le cadre du plan d'urgence ont été pérennisées pour aider les communes à maîtriser leurs dépenses en énergie. Ce budget est également conditionné par la poursuite et le lancement de nouveaux projets structurants (cf. ci-contre) dont le pilotage nécessite des compétences renforcées. Le plan de recrutement ambitieux se traduit par une augmentation de 18 % du budget RH. La situation financière du Siéml reste particulièrement saine, avec une capacité de désendettement très satisfaisante (1,83 année) et un autofinancement en baisse mais globalement stable à l'horizon 2026.

PROJETS STRUCTURANTS

- Poursuite de la démarche de labellisation R50 et du projet de renforcement de la territorialisation
- Poursuite du Territoire connecté et subvention d'équipement Territoire Intelligent (ALM)
- Poursuite du projet d'autoconsommation collective sur la ZI Écouflant
- Installation d'une chaufferie bois au Siéml et travaux d'aménagement et d'extension
- Maîtrise d'œuvre du Village des syndicats
- Programme BEE 2030 renforcé pour l'efficacité énergétique
- 5 projets de chaudière bois
- Nouvelles bornes de recharge et superchargeurs dans le cadre du SDIRVE
- Réseau de chaleur de Montrevault-sur-Èvre
- Animation et gestion déléguée du fond chaleur 49

BUDGET CONSOLIDÉ 2023*



* Hors opérations d'ordre : 13,48 M€



ATTENTION TRAVAUX

LE SIÉML CONSTRUIT SA CHAUFFERIE BOIS ET ADAPTE SON FONCTIONNEMENT.

Informations sur www.sieml.fr/travaux-2023

GESTION BUDGÉTAIRE EN AP/CP VISION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS

Le BP pour 2023 instaure le mécanisme des autorisations de programmes et des crédits de paiements (AP/CP) : cette technique permet d'engager la collectivité sur un montant global de travaux mais n'inscrit en crédit de paiement que les montants correspondant à ce qu'elle paiera chaque année. La gestion en AP/CP permet de proposer une vision pluriannuelle des investissements, d'optimiser le niveau des inscriptions budgétaires et de mieux calibrer le recours à l'emprunt.

SOLIDARITÉ POUR LA TURQUIE ET LA SYRIE SOUTIEN À ÉLECTRICIENS SANS FRONTIÈRES

Le comité syndical du 28 mars a voté une aide financière de 5000 € pour soutenir les actions engagées par Électriciens sans frontières en Turquie et en Syrie à la suite des séismes survenus le 6 février. L'ONG s'est mobilisée pour répondre, en urgence et à plus long terme, aux besoins en énergie et en chauffage des populations sinistrées. Le Siéml s'est engagé dès 2017 aux côtés d'ESF pour soutenir un projet de centrale hydraulique au Cameroun. Aujourd'hui, la subvention « urgence Turquie/Syrie 2023 » s'inscrit pleinement dans sa démarche de responsabilité sociétale des organisations et plus particulièrement de soutien aux initiatives d'intérêt général et solidaires.

→ En savoir plus : www.electriciens-sans-frontieres.org

POSTES DE TRANSFORMATION ÉLECTRIQUES UN APPROVISIONNEMENT SOUS FORTE TENSION

Le Siéml a alerté en octobre dernier les collectivités et aménageurs sur les difficultés d'approvisionnement en postes de transformation électriques, les incitant à anticiper au maximum leurs besoins en tenant compte des nouveaux délais (10 à 12 mois). Aujourd'hui, la situation économique difficile et les vives tensions industrielles n'ont pas été résorbées, bien au contraire. Le délai de fourniture des postes est porté à 15 mois, impactant d'autant plus les plannings des travaux d'aménagement (lotissements, stations d'épuration, ZAC...). Notre fournisseur titulaire ne prend même plus de nouvelle commande. La situation est similaire pour l'ensemble de la filière et impacte également les délais d'approvisionnement et de réalisation de travaux pour Enedis. Le Siéml est en discussion avec le gestionnaire du réseau pour envisager des solutions techniques permettant de limiter l'impact de cette pénurie.

AGENDA

→ RÉUNIONS STATUTAIRES / ÉVÉNEMENTS

MAR. 4 AVRIL	Réunion du Bureau
MER. 5 AVRIL	Réunion territoriale Anjou Loir et Sarthe
JEU. 6 AVRIL	Réunion territoriale Vallée du Haut-Anjou
MER. 12 AVRIL	Réunion territoriale Angers Loire Métropole
JEU. 13 AVRIL	Réunion territoriale Les Mauges

RÉUNIONS TERRITORIALES DE PRINTEMPS UN FORMAT PLUS PARTICIPATIF



La session de printemps des réunions territoriales débute dans quelques jours sur le territoire Anjou Loir et Sarthe. Les ateliers de concertation organisés lors des précédentes rencontres ont contribué à faire évoluer sensiblement le format des réunions. La première partie sera consacrée à l'actualité du secteur de l'énergie, à la revue de projets du territoire et à la problématique de l'approvisionnement des transformateurs (cf. ci-contre). La seconde, plus participative, réunira élus, agents des collectivités concernés et interlocuteurs du Siéml autour de deux thématiques au choix : le schéma directeur des infrastructures de recharge d'un côté et le territoire connecté de l'autre.

→ [Ordre du jour et calendrier complet sur www.sieml.fr](http://www.sieml.fr)

INFRASTRUCTURES DE RECHARGE LE SDIRVE SUR LES RAILS EN MAINE-ET-LOIRE !

Le comité syndical vient d'adopter le schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE). Après une année d'état des lieux et de concertation avec l'ensemble des acteurs publics et privés, ce schéma fixe les objectifs de déploiement de bornes et superchargeurs sur le domaine public, afin de répondre aux besoins de recharge des électromobilistes à horizon 2025 et 2030. → Plus d'informations courant avril.

LA LOI D'ACCÉLÉRATION DES ENR PUBLIÉE AU JOURNAL OFFICIEL

La loi d'accélération des énergies renouvelables a été promulguée le 10 mars. Elle entend accélérer le développement des EnR autour des plusieurs enjeux : la planification énergétique, la simplification des procédures, la mobilisation du foncier pour développer le solaire et l'éolien ainsi que la redistribution de la valeur générée par les EnR.

→ [Loi n°2023-175 du 10 mars 2023 publiée au JO](http://www.sieml.fr)